



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Peinture

#### **Utilisations identifiées**

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Marabu GmbH & Co. KG  
Asperger Strasse 4  
71732 Tamm  
Germany  
No. de téléphone +49-7141/691-0  
No. Fax +49-7141/691-147  
Service émetteur /  
téléphone Department product safety  
Adresse email de la  
personne PRSI@marabu.com  
responsable pour  
cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

EUH208 Contient \*\*\* 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one, Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1), 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Peut déclencher une réaction allergique.

#### **Informations complémentaires**

#### **Étiquetage selon le règlement (UE) no 528/2012**

Contient un produit biocide: Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

### **2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\***



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Peinture contenant de l'eau et à base de résines acryliques

#### Composants dangereux \*\*\*

##### Bronopol (DCI)

No. CAS	52-51-7
No. EINECS	200-143-0
Numéro d'enregistrement	01-2119980938-15
Concentration	>= 0,01 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H335
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 10
Aquatic Chronic 1	H410	M = 1

##### Pyrithione zinc

No. CAS	13463-41-7
No. EINECS	236-671-3
Numéro d'enregistrement	01-2119511196-46
Concentration	>= 0,01 < 0,025 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H331
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 100
Aquatic Chronic 1	H410	M = 10

##### 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

No. CAS	2634-33-5
No. EINECS	220-120-9
Concentration	< 0,05 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1	H317
Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 2	H411



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 &gt;= 0,05

**Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)**

No. CAS 55965-84-9

Concentration &lt; 0,0015 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H331

Aquatic Chronic 1 H410

Aquatic Acute 1 H400

Skin Sens. 1 H317

Skin Corr. 1B H314

Acute Tox. 3 H311

Acute Tox. 3 H301

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 &gt;= 0,6

Eye Irrit. 2 H319 &lt;= 0,06 &lt; 0,6

Skin Irrit. 2 H315 &lt;= 0,06 &lt; 0,6

Skin Sens. 1 H317 &gt;= 0,0015

**2-Methyl-2H-isothiazol-3-one**

No. CAS 2682-20-4

No. EINECS 220-239-6

Concentration &lt; 0,0015 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301

Acute Tox. 2 H330

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Skin Sens. 1A H317

Aquatic Chronic 1 H410

Acute Tox. 3 H311

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317 &gt;= 0,0015

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****En cas de contact avec la peau**

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**En cas d'ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune mesure particulière nécessaire.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune mesure particulière nécessaire.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

#### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure particulière nécessaire.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Stocker à l'abri de la gelée.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Peinture

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\***

### **8.1. Paramètres de contrôle**



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

**Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) \*\*\*****Bronopol (DCI)**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,1	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,3	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	13	µg/cm <sup>2</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

Voie d'exposition mode d'effet Concentration	dermale Effet local 13	$\mu\text{g}/\text{cm}^2$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme par inhalation Effet systémique 1,2	$\text{mg}/\text{m}^3$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme par inhalation Effet systémique 3,7	$\text{mg}/\text{m}^3$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme par inhalation Effet local 1,3	$\text{mg}/\text{m}^3$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme par inhalation Effet local 1,3	$\text{mg}/\text{m}^3$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet systémique 1,4	$\text{mg}/\text{kg}/\text{d}$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme dermale Effet systémique 4,2	$\text{mg}/\text{kg}/\text{d}$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet local 8	$\mu\text{g}/\text{cm}^2$
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme dermale Effet local	



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

Concentration	8	µg/cm <sup>2</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,35	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,1	mg/kg/d

**Concentration sans effet prévisible (PNEC) \*\*\*****Bronopol (DCI)**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,01	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,003	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,43	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,041	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,003	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,5	mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Veiller à une ventilation adéquate.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	coloré



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

<b>Odeur</b>	inodore		
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	N'est disponible		
<b>valeur pH</b>			
Valeur	8	à	10
température	20	°C	
méthode	WTW PH 340		
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	env. 100		°C
Pression	1.013	hPa	
Source	Données de la littérature		
<b>Point d'éclair</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Non applicable			
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	env. 23		hPa
température	20	°C	
méthode	Valeur de littérature		
<b>Densité de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité</b>			
Valeur	1,27		g/cm <sup>3</sup>
température	20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811		
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	miscible		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Viscosité</b>			
Valeur	20000	à	35000 mPa.s
température	20	°C	
méthode	Brookfield		

## 9.2. Autres informations

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité





Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

Aucune

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Pyrithione zinc**

Espèces	Rat (mâle / femelle)		
DL50	269		mg/kg
méthode	OCDE 401		

**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	rat		
DL50	1193		mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	rat		
DL50	4115		mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Pyrithione zinc**

Espèces	rat		
CL 50	0,84		mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	OCDE 403		

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
----------	--	--	--



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

**sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences issues de la pratique**

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

**Autres données**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****Pyrithione zinc**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	0,14	mg/l
Durée d'exposition	96	h

**Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	0,188	mg/l
Durée d'exposition	96	h

**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	2,18	mg/l
Durée d'exposition	96	h



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

**Bronopol (DCI)**

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	
CL 50	3	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

**Bronopol (DCI)**

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	
NOEC	2,61	mg/l
Durée d'exposition	28	d
méthode	OCDE 203	

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Pyrithione zinc**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,05	mg/l
Durée d'exposition	48	h

**Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,126	mg/l
Durée d'exposition	48	h

**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	2,94	mg/l
Durée d'exposition	48	h

**Bronopol (DCI)**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	1,04	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	

**Bronopol (DCI)**

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0,06	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 211	

**Toxicité pour les algues (Composants)****Pyrithione zinc**

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CI50	0,067	mg/l
Durée d'exposition	72	h

**Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)**

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	0,027	mg/l
Durée d'exposition	72	h

**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
ErC50	0,11	mg/l
Durée d'exposition	72	h

**Bronopol (DCI)**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	0,068	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

**Bronopol (DCI)**



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
NOEC	0,0025	mg/l
Durée d'exposition méthode	72 h	
	OCDE 201	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Le produit peut être évacué avec les déchets domestiques. Les résidus légers se trouvant dans les fûts peuvent être rincés à l'eau et rejetés dans les canalisations.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.  
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
non

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### COV

COV (CE)	2,2	%	
COV (CE)		27,9	g/l

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

#### Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**



Nom commercial: Marabu-AcrylColor 034, 100 ml

Version: 11 / FR

Date de révision: 12.12.2019

Numéro de la matière: 120150034

remplace la version: 10 / FR

Date d'impression 14.12.19

**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.